

AVANCES SUR FRAIS DE MISSIONS

Le 4 juin 2009, ALLIANCE a saisi la DCPJ sur les difficultés financières rencontrées par nos collègues lors de leurs déplacements en mission.

ALLIANCE entendu !

Par courrier du 23 septembre 2009, Mr le DCPJ nous informe de la mise en place :

- ★ D'un état des lieux sur les avances de frais sur les missions prévues
- ★ D'une étude sur les axes d'harmonisation du dispositif général pour trouver des solutions homogènes et pérennes sur le problème des avances de frais lors de missions inopinées
- ★ D'une prochaine réunion avec les directeurs interrégionaux et régionaux pour veiller à ce que les dossiers de mission soient constitués et transmis rapidement.

ALLIANCE Police Nationale se félicite de la volonté affichée de Monsieur le DCPJ à « trouver des solutions pour traiter les situations les plus difficiles ».

ALLIANCE Police Nationale portera un regard attentif à l'évolution de ce dossier.

*ALLIANCE Police Nationale,
la défense au quotidien des intérêts de tous !*



Section Province 43, Rue Greneta 75002 PARIS
Tel : 01.44.76.96.77 / 01.44.76.97.06 – Fax : 01.40.39.93.78.
province@alliancepn.fr

Paris, le 04 Juin 2009

Véronique DAUMERIE
Secrétaire Nationale Adjointe

Réf. BN/VD/2009.29

Mr Christian LOTHION
Directeur Central de la Police Judiciaire
11 rue des Saussaies
75800 PARIS.

Monsieur le Directeur Central,

Je me permets d'attirer votre attention sur les difficultés financières rencontrées par les fonctionnaires affectés au sein des services relevant des DIPJ.

En effet, les fonctionnaires se déplaçant en mission ponctuelle ou à l'étranger, se trouvent obligés d'avancer sur leurs fonds personnels, les frais occasionnés par ces missions.

À de maintes reprises, nos représentants sur place ont dénoncé ce procédé auprès des chefs de service, ce qui avait permis de réduire de manière significative les délais de remboursement, sachant que ces frais sont pris en charge par la DCPJ, les DIPJ ne pouvaient de fait, avancer les sommes engagées.

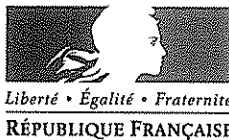
Toutefois, vous comprendrez Monsieur le Directeur, que la crise sociale n'a pas épargné les policiers (licenciement du conjoint, hausse des montants de remboursement des crédits immobiliers etc..) et que par conséquent ces avances sur frais pénalisent considérablement le budget de ces agents.

Persuadée que vous aurez à cœur de prendre rapidement en considération ce problème fondamental et ainsi permettre à nos collègues de travailler sereinement et efficacement sans avoir à se préoccuper de leur situation bancaire,

je vous remercie de l'attention toute particulière que vous porterez à ce dossier, et vous prie de recevoir Monsieur le Directeur Central, l'assurance de ma respectueuse considération.

Véronique DAUMERIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Véronique DAUMERIE", with a long horizontal stroke extending to the right.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

Paris, le 23 SEP. 2009

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

PN/DCPJ/SDRES/MB/MEV/N° 19339

Madame la Secrétaire nationale adjointe,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés financières susceptibles d'être rencontrées par les fonctionnaires des services territoriaux de ma direction centrale lors de leurs déplacements en mission sur le territoire national ou à l'étranger.

Je suis particulièrement sensible à la situation des personnels que je dirige ainsi qu'à leurs conditions de travail.

A la réception de votre courrier, j'ai demandé un état des lieux sur ce sujet, sachant que le dispositif d'avances sur frais repose sur les régies locales pour les missions en France, et depuis le 1^{er} janvier 2008 sur la régie de NANTERRE pour les missions internationales.

L'obtention d'avances sur frais auprès des régies est conditionnée par des délais incompressibles de traitement des dossiers.

Ainsi pour les missions internationales le dossier doit être transmis à la sous-direction des ressources, de l'évaluation et de la stratégie de ma direction au moins 10 jours avant le début de la mission pour que le fonctionnaire concerné perçoive une avance fixée à 75%.

Ce dispositif exclut les missions inopinées pour lesquelles j'ai demandé à mes services d'explorer les pistes de solutions pérennes et homogènes. J'entends par ailleurs étudier, en concertation avec mes services territoriaux, les axes d'harmonisation du dispositif général car les modalités s'avèrent différentes selon les régies.

J'attache une grande importance aux difficultés que vous évoquez légitimement. J'ai prévu de demander aux directeurs interrégionaux et régionaux que je réunis prochainement de veiller à ce que les dossiers de mission soient constitués et transmis rapidement. Ils devront s'attacher à sensibiliser toute la chaîne hiérarchique sur ce sujet. Des solutions doivent être trouvées pour traiter les situations les plus difficiles et permettre de maintenir la réactivité opérationnelle de la police judiciaire.

Je vous prie de croire, madame la Secrétaire Générale Adjointe, à ma plus grande vigilance sur les difficultés que peuvent connaître les fonctionnaires de la D.C.P.J. dans l'exercice de leur mission et à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Christian LOTHION

Madame Véronique DAUMERIE
Secrétaire nationale adjointe
Alliance Police Nationale
Section Province

43, rue Greneta
75002 PARIS